

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 13 août 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présentes mesdames Danielle Messier, secrétaire-trésorière adjointe, Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2008
6. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2008
7. Dépôt de la correspondance
8. Appui à la CRÉ Lanaudière à l'égard du retrait de Développement économique Canada au financement de certains OBNL
9. Rapport du Comité de transport
10. Commentaires sur la prestation de services en transport
11. Comptages sur le circuit 19A – Engagement de personnel
12. Mandat à Fernand Courcelles - Enquête à bord
13. Viva le réseau : Campagne promotionnelle pour l'utilisation du transport en commun
14. Acquisition des équipements ACS – Demande au CRT
15. Autorisation au CRT – Commande de cartes à puces
16. Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents – Autorisation de paiement
17. Travaux d'électricité pour le raccordement des abribus rétro-éclairés
18. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite en septembre 2008
19. Coût pour l'émission des cartes d'accès tarif réduit

20. Plan de développement de la MRC Les Moulins visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées
21. Assistance technique et financement de l'AMT- Supports à vélos
22. Demande d'interconnexion - Conférence de l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM)
23. Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde
24. Installation d'une base de béton et réparation d'abribus
25. Résolution approuvant le bilan des activités 2007 et le programme des activités prévues en 2008 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2008
26. Renouvellement du protocole d'entente MRC/Viagym
27. Autorisation au préfet à signer l'entente entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC Les Moulins
28. Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc.
29. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉ)
30. Remplacements de certificats de conformité - Examen et approbation du règlement numéro 1000-5 relatif au plan d'urbanisme et du règlement de zonage numéro 1001-064 de la Ville de Terrebonne
31. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-063 de la Ville de Terrebonne
32. Adoption du règlement numéro 97-22 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne
33. Adoption du règlement numéro 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique
34. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006
35. Invitation à participer aux travaux de la Commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
36. Rencontre provinciale des urbanistes du Québec
37. Autorisation de signature – Addenda à la formule d'adhésion au SIGAT

38. BFI - Rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie par BFI Usine de triage Lachenaie ltée
39. Production et conception graphique de la carte routière, édition 20090.
40. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
41. Gestion des cours d'eau
42. Conseil de la culture de Lanaudière
43. Projet Hexagone
44. Comité sur le Développement durable
45. Communauté métropolitaine de Montréal
46. Conférence régionale des élus de Lanaudière
47. Conseil régional de transport de Lanaudière
48. Rapport du Comité d'aménagement
49. Séance de septembre 2008 du conseil de la MRC Les Moulins
50. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18
51. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3 et 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit numéro 25B et 23
52. Acceptation des modifications de tarifs concernant le service de taxi-bus (circuit 9) dans le secteur de St-Roch – St-François et concernant la desserte en taxi du terminus à l'hôpital Le Gardeur
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

6652-08-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6653-08-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6654-08-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2008

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

QUE la résolution numéro 6643-06-08 « Séance ordinaire du mois d'août 2008 » soit et est abrogée.

ADOPTÉ

6655-08-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 691 073,33\$ pour le mois d'août 2008 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer août 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-065 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 691 073,33\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6656-08-08 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2008

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2008 pour un montant de 1 875 499,22\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Juin 2008*»).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2008 pour un montant de 1 493 651,48\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Juillet 2008*»).

ADOPTÉ

6657-08-08 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2008

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2008 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6658-08-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Août 2008* »).

ADOPTÉ

6659-08-08 Appui à la CRÉ Lanaudière à l'égard du retrait de Développement économique Canada au financement de certains OBNL

CONSIDÉRANT les directives transmises par l'Agence de développement économique du Canada de mettre fin au financement récurrent des organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures toucheront spécifiquement le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL);

CONSIDÉRANT QUE ces organismes portent des mandats de développement en lien avec les priorités établies dans le *Plan quinquennal de développement Lanaudière 2007-2012*, de même qu'ils sont étroitement associés au développement de deux créneaux d'excellence : biologie végétale et transformation agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a un impact défavorable pour le développement économique de la région, en discriminant, sur le simple fait d'être à but non lucratif, des organismes qui offrent des services directs aux entreprises et génèrent par le fait même des retombées économiques sur leurs secteurs;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins s'oppose au retrait de Développement Économique Canada du financement structurant pour les secteurs économiques concernés des organismes visés, à savoir le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière et le Conseil de développement bioalimentaire Lanaudière;

QUE cette résolution soit acheminée au ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions, monsieur Jean-Pierre Blackburn, ainsi qu'au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, et ministre responsable de la région de Montréal, monsieur Michael Fortier.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, monsieur Raymond Bachand, ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

QUE la MRC Les Moulins invite les villes de Terrebonne et Mascouche ainsi que les MRC de Lanaudière à appuyer cette démarche par l'envoi de résolutions similaires.

ADOPTÉ

6660-08-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est

acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6661-08-08 Comptages sur le circuit 19A – Engagement de personnel

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître le profil de charge sur le circuit 19A;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 9 et 10 août 2008 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur le circuit 19A.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-066 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 410,00\$, poste budgétaire 2370-411 « *Études et comptage* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6662-08-08 Mandat à Fernand Courcelles - Enquête à bord

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent opportun et important d'effectuer une enquête à bord des véhicules pour mieux connaître les habitudes et déplacements de la clientèle et son degré de satisfaction à l'égard du service offert;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, datée du 3 juillet 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour effectuer l'enquête à bord des véhicules, du 20 au 29 septembre 2008, pour un montant 21 000,00\$, tel que soumis par monsieur Fernand Courcelles dans une offre de service datée du 3 juillet 2008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-067 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 21 000,00\$, poste budgétaire 2370-411 « *Études et comptage* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la proposition transmise par madame Stéphanie Tremblay, de Sportech Media/VIVA, offrant à la MRC Les Moulins, la possibilité d'être annonceur sur VIVA le réseau pour une durée de quatre (4) mois (septembre, octobre, novembre et décembre 2008), au coût de 3 295,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de promouvoir le transport en commun;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la proposition transmise par madame Stéphanie Tremblay, de Sportech Media/VIVA, offrant à la MRC Les Moulins, la possibilité d'être annonceur sur VIVA le réseau pour une durée de quatre (4) mois (septembre, octobre, novembre et décembre 2008), au coût de 3 295,00\$, excluant les taxes et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-068 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 3 295,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion - Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 6537-04-08 autorisant le directeur général à transmettre au CRT de Lanaudière les besoins en équipement à être fournis par ACS (Affiliated Computer Service Solution);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins se réservait le droit de retirer du bordereau les items reliés à la console du chauffeur et au valideur de cartes à puces (services associés, kit de préparation et de branchement, etc.) si la connectivité entre les produits ITSMAX et ceux fournis par ACS se réalise;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de commander les autres équipements et services requis pour l'intégration au système central;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à confirmer au

CRT de Lanaudière les quantités des équipements à être fournis par ACS pour un montant de 105 258,67\$, excluant les taxes, le tout tel que prévu à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière, la somme de 28 386,95\$, incluant les taxes applicables, représentant le dépôt de 25% nécessaire au lancement des commandes.

ADOPTÉ

6665-08-08 Autorisation au CRT – Commande de cartes à puces

CONSIDÉRANT QUE le CRT de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins une facture datée du 28 juillet 2008, au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante sous (10 787,50\$), incluant les taxes, pour 4 000 cartes à puces, pour les correspondances;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser le CRT de Lanaudière à commander lesdites cartes à puces;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC autorisent le CRT de Lanaudière à commander 4 000 cartes à puces, pour les correspondances, conformément à la facture datée du 28 juillet 2008, au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante sous (10 787,50\$), incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-069 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 10 787,50\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6666-08-08 Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 474 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 26 592,87\$ représentant 35% du coût payable à l'achat de deux (2) nouvelles boîtes de perception;

CONSIDÉRANT les factures # 475 et #500 transmises par le CRT de Lanaudière au montant de 151 959,20\$ et 243 134,72\$ représentant 40 % du coût des boîtes payable à la livraison de 26 boîtes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 421 686,79\$.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception desdites sommes.

ADOPTÉ

6667-08-08 Travaux d'électricité pour le raccordement des abribus rétro-éclairés

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a autorisé des travaux d'infrastructures pour l'installation d'abribus et que les dépenses reliées au raccordement des abribus rétro-éclairés par un électricien étaient exclues;

CONSIDÉRANT les prix soumis par monsieur Denis Dubois de l'entreprise EBL Électrique Enr., au montant de 4 475,00\$, excluant les taxes, pour le raccordement de quatre (4) abribus rétro-éclairés à Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à confier les travaux de raccordement de quatre (4) abribus rétro-éclairés à l'entreprise EBL Électrique Enr., au montant de 4 475,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-070 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 475,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-721 «*Infrastructure*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6668-08-08 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite en septembre 2008

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 17 au 19 septembre 2008 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke sous le thème « *Le Transport durable et sécuritaire* »;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Odette Quevillon, messieurs Michel Lefebvre et Daniel Pilon à assister au colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 17 au 19 septembre 2008 à Hôtel Delta de Sherbrooke sous le thème « *Le Transport durable et sécuritaire* ». Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-071 émis par le secrétaire-

trésorier au montant de 1 015,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Transport adapté -Congrès, colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6669-08-08 Coût pour l'émission des cartes d'accès tarif réduit

CONSIDÉRANT les coûts décrétés par l'AMT pour les cartes permettant des réductions de tarif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil statuent que toutes les cartes pour bénéficier du tarif réduit soient au coût de dix dollars (10,00\$) pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉ

6670-08-08 Plan de développement de la MRC Les Moulins visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire aux exigences de l'article 67 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, la MRC Les Moulins présente son projet de Plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de Plan de développement sera intégré par le CRT qui est tenu de présenter au ministre des Transports un plan de développement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins adoptent le projet de Plan de développement de la MRC Les Moulins visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du projet de Plan de développement de la MRC Les Moulins visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées soient et sont transmises au CRT de Lanaudière.

ADOPTÉ

6671-08-08 Assistance technique et financement de l'AMT- Supports à vélos

CONSIDÉRANT QU'en mai 2002, le CIT des Moulins et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) signaient une entente relative à un projet pilote de support à vélos sur des autobus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution n° 6536-04-08 lors de la

séance tenue le 16 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE selon les résultats de l'étude commandée par l'AMT et confirmée par la SAAQ, « le support à vélos en position relevée tout comme les vélos lorsque placés sur ce dernier ont pour effet de réduire l'efficacité des feux de jour et des phares »;

CONSIDÉRANT QU'à notre connaissance les tests n'ont été effectués que sur des autobus NOVABUS LFS et conséquemment suscitent des doutes en rapport de l'utilisation de d'autres types d'autobus;

CONSIDÉRANT QUE les AOT concernées font affaire avec des transporteurs privés possédant une grande variété d'autobus à la disposition de leur clientèle (ORION, MCI, THOMAS, CLASSIC, CORBEIL, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire tester l'ensemble des véhicules disponibles;

CONSIDÉRANT la très grande difficulté pour un transporteur d'affecter ou non en service un seul type de véhicules en fonction de l'opinion de la SAAQ;

CONSIDÉRANT l'estimation de 1 000\$ faite pour modifier les autobus NOVABUS LFS actuellement en opération;

CONSIDÉRANT que les AOT n'ont pas l'expertise technique et les capacités financières pour se conformer aux normes proposées par la SAAQ;

CONSIDÉRANT les différents échanges verbaux et écrits sur le sujet;

CONSIDÉRANT l'importance de bien protéger la clientèle en prévenant les risques d'accident et en respect avec toutes les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT l'importance de faire toute la lumière dans cet important dossier pour s'assurer hors de tout doute que tous les véhicules utilisés sont conformes;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins demande à l'AMT de commander et financer les tests exhaustifs et pertinents pour l'ensemble des véhicules possédés par les transporteurs liés par contrat avec les AOT concernées afin de s'assurer que lesdits véhicules respectent toutes les lois et règlements applicables en vigueur.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à l'Agence métropolitaine de transport, la Société de l'assurance automobile du Québec, l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, le ministère des Transports du Québec, Vélo-Québec, l'Association des conseils intermunicipaux de transport, le Conseil régional des transport de Lanaudière et les conseils intermunicipaux de la région de Montréal.

ADOPTÉ

6672-08-08

Demande d'interconnexion - Conférence de l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM)

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Éloïse Tremblay,

coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la conférence donnée par l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM) qui se tiendra au Centre À Nous à Repentigny, le 11 septembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la conférence donnée par l'Association québécoise de la dégénérescence maculaire (AQDM) qui se tiendra au Centre À Nous à Repentigny, le 11 septembre 2008.

ADOPTÉ

6673-08-08 Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir vingt (20) laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens et 2 superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 27 septembre au 18 décembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement vingt (20) laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2008, pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens et 2 superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 27 septembre au 18 décembre 2008, dans le cadre du programme Brésil/Québec 2008 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que le superviseur du projet confirme que les jeunes canadiens ont droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

6674-08-08 Installation d'une base de béton et réparation d'abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à l'installation d'une base de béton pour abribus et à la réparation d'abribus;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche au montant de 1 125,00\$, excluant les taxes, pour l'installation d'une base de béton ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts fournis par Vitrierie Olympique au montant de 3 725,00\$, excluant les taxes, pour la réparation d'abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la Ville de Mascouche à procéder à l'installation d'une base de béton pour abribus, pour un montant de 1 125,00\$, excluant les taxes, conformément à l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise Vitrerie Olympique à procéder à la réparation d'abribus, pour un montant de 3 725,00\$, excluant les taxes, conformément à l'évaluation des coûts fournis par Vitrerie Olympique.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-072 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 125,00\$, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-073 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 725,00\$, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6675-08-08 Résolution approuvant le bilan des activités 2007 et le programme des activités prévues en 2008 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2008

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions a reconduit pour l'année 2008 le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier dudit programme pour l'année 2008, la MRC doit présenter au ministère un bilan des activités réalisées en 2007 et un programme d'activités prévues en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le programme d'activités pour l'année 2008 et le bilan des activités pour l'année 2007 et se déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient adoptés les documents intitulés: «Programme des activités prévues par la MRC Les Moulins en 2008» et «Bilan des activités entreprises et/ou réalisées par la MRC Les Moulins en 2007».

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales et des Régions de bénéficier de l'aide financière aux MRC pour l'année 2008.

ADOPTÉ

6676-08-08 Renouvellement du protocole d'entente MRC/Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club Viagym ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent se termine le 11

septembre 2008;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux même termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. prévoyant notamment le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2008 au 11 septembre 2009, au montant de 196 703,52\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-074 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 196 703,52\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 «*Club Viagym*».

ADOPTÉ

6677-08-08 Autorisation au préfet à signer l'entente entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT l'expiration, depuis le 31 mars 2008, de l'entente de gestion conclue, en vertu des dispositions de l'article 89 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2003, chapitre 29)*, ci-après désignée «*Loi sur le MDERR* », entre la ministre délégué au Développement régional et au Tourisme et la MRC Les Moulins, concernant son rôle et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 89 de la *Loi sur le Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M-30.01)*, ci-après désignée *Loi sur le MDEIE*, permet au ministre de conclure avec une municipalité régionale de comté (MRC) une entente concernant son rôle et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet article, une MRC administre les sommes qui lui sont confiées par le MDEIE dans le cadre de cette entente et possède tous les pouvoirs nécessaires à sa réalisation ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur le MDEIE*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, dont notamment l'offre de l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et la mise en oeuvre de l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale, et agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a été désigné le 9 mars 2004 par la MRC en vertu de la résolution #5135-03-04 pour remplir les mandats décrits à l'article 90 de la *Loi sur le MDEIE* sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT l'entente de gestion ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLDEM en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, conformément à l'article 91 de la *Loi sur le MDEIE*;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente de gestion en matière de développement local entre le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC Les Moulins, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6678-08-08 Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc.

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée » ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 13 juin 2008 au montant de 2 539,69\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., la somme de 2 539,69\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-075 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 539,69\$ poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6679-08-08 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins à la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉ)

CONSIDÉRANT QUE messieurs Richard Marcotte, Jean-Marc Robitaille et Jean-Luc Labrecque représentent la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la CRÉ de Lanaudière (CRÉ) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Luc Labrecque souhaite être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne recommande la nomination de monsieur Clermont Lévesque, pour remplacer monsieur Jean-Luc Labrecque pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE monsieur Clermont Lévesque, conseiller de la Ville de Terrebonne, soit et est nommé pour représenter la MRC Les Moulins au conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière.

ADOPTÉ

6680-08-08 Remplacements de certificats de conformité - Examen et approbation du règlement numéro 1000-5 relatif au plan d'urbanisme et du règlement de zonage numéro 1001-064 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a émis des certificats de conformité, datés du 10 juin 2008, relativement au règlement numéro 1000-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne et au règlement numéro 1001-064 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer ces certificats de conformité ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 6633-06-08 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 10 juin 2008 soit et est abrogée.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1000-5 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 de la Ville de Terrebonne et le règlement numéro 1001-064 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre de nouveaux certificats de conformité en remplacement de ceux émis le 10 juin 2008 relativement aux règlements numéros 1000-5 et 1001-064 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

6681-08-08 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-063 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la MRC Les Moulins, pour examen et approbation le règlement numéro 1001-063 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document

complémentaire, le règlement numéro 1001-063 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6682-08-08 Adoption du règlement numéro 97-22 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-22 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de définir et baliser le développement du pôle de la gare régionale Mascouche-Terrebonne.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6683-08-08 Adoption du règlement numéro 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2005 du ministère de la Sécurité publique.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6684-08-08 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-21 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «Nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-21 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des villes de Terrebonne et Mascouche.

ADOPTÉ

6685-08-08 Invitation à participer aux travaux de la Commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la CMM a donné mandat à la Commission de l'aménagement de tenir une consultation sur la pertinence de revoir certaines règles applicables au Fonds Vert pour l'acquisition et la conservation des espaces boisés d'intérêt métropolitain et de faire rapport sur ce dossier au plus tard en décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'aménagement de la CMM invite les municipalités et MRC du territoire de la Couronne Nord à rencontrer les membres de la Commission de l'aménagement le 17 octobre 2008 au bureau de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation des membres du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite participer aux travaux de la Commission de l'aménagement de la CMM.

ADOPTÉ

6686-08-08 Rencontre provinciale des urbanistes du Québec

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée rencontre provinciale de l'Ordre des urbanistes du Québec le vendredi 12 septembre 2008, à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire verser une aide financière de 5 000,00\$ pour l'organisation de ladite rencontre ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une aide financière de 5 000,00\$ pour l'organisation d'une journée rencontre provinciale de l'Ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra le vendredi 12 septembre 2008, à Terrebonne.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Chantal Laliberté, aménagiste, à participer à l'événement pour un coût de 205,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-076 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 205,00\$, poste budgétaire 2110-311 «*Frais de représentation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6687-08-08 Autorisation de signature – Addenda à la formule d'adhésion au SIGAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Moulins a signé la formule d'adhésion au SIGAT ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMR réalise la base de données des schémas d'aménagement à partir des documents d'aménagement de la MRC transmis au MAMR en vertu des documents de la « *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMR favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'information géographique entre partenaires, soit : les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite mettre en œuvre une approche de coopération en réseau pour partager l'information géographique disponible pour le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT QUE pour concrétiser ces projets, il est nécessaire que les MRC accordent au MAMR une licence d'utilisation des documents d'aménagement du territoire et de certaines données des rôles d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, soit et est autorisé, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'*Addenda à la formule d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire* (SIGAT), nécessaire pour l'octroi des droits d'utilisation des données par le MAMR, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

BFI - Rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie par BFI Usine de triage Lachenaie ltée

L'aménagiste informe les membres du conseil des conclusions du Rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie par BFI Usine de triage Lachenaie ltée.

6688-08-08 Production et conception graphique de la carte routière, édition 2009

CONSIDÉRANT QUE la dernière édition de la carte routière de la MRC Les

Moulins date de 2005;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la production, la conception graphique et l'impression d'une carte routière du territoire de la MRC Les Moulins par les Éditions Phoénix, représentée par monsieur Rock Prud'Homme.

QU'aucun engagement financier n'intervienne pour la MRC.

QUE le conseil de la MRC ne s'engage aucunement à fournir une liste de commanditaires potentiels.

QUE, de façon non limitative, le réseau cyclable, les grandes artères routières et les grands équipements soient indiqués sur la carte.

QUE demande soit et est faite aux Éditions Phoénix de soumettre une esquisse pour fin d'approbation préalablement à l'impression des cartes.

QU'une version numérique de la carte routière soit remise à la MRC et que celle-ci puisse en disposer selon sa volonté.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général e secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer la convention à intervenir entre Les Éditions Phoénix et la MRC Les Moulins, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

#### Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte du schéma.

#### Gestion des cours d'eau

La secrétaire-trésorière adjointe dépose un tableau faisant le point dans chacun des dossiers actifs en matière de cours d'eau.

#### Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

#### Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités.

#### Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette informe les membres du conseil relativement aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du Comité sur le Développement durable.

#### Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la dernière rencontre du Conseil régional de transport de Lanaudière.

6689-08-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Daniel l'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6690-08-08 Séance de septembre 2008 du conseil de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins prévue le 9 septembre 2008 soit reportée au 10 septembre 2008.

ADOPTÉ

6691-08-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18

Monsieur Donald Mailly donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 11 et 18 et demande une dispense de lecture.

6692-08-08 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 25B et de modifier l'horaire du circuit numéro 23

Monsieur Jean-Luc Labrecque donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 25B et de modifier l'horaire du circuit numéro 23 et demande une dispense de lecture.

6693-08-08 Acceptation des modifications de tarifs concernant le service de taxi-bus (circuit 9) dans le secteur de St-Roch – St-François et concernant la desserte en taxi du terminus à l'hôpital Le Gardeur

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation au taximètre de tous les taxis entraîne une

hausse des coûts du transport entre le terminus de Terrebonne et l'Hôpital Le Gardeur et du circuit numéro 9 ;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est en vigueur depuis le 9 août 2008 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les tarifs suivants soient et sont acceptés :

- Navette Terminus – Hôpital Le Gardeur : 31,80\$ du déplacement et 6,00\$ sans passager.
- Circuit numéro 9 : 35,90\$ par départ.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Des usagers du transport en commun questionnent les membres du conseil concernant le circuit 25. Ils désirent le retour du service à Montréal le plus rapidement possible et donnent des suggestions notamment de faire des pressions sur l'AMT afin que des abribus soient installés à certains arrêts situés sur le trajet du circuit qui retournera possiblement à Montréal.

6694-08-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-marc Robitaille,  
Préfet

---

Danielle Messier,  
Secrétaire-trésorière adjointe